

sanitaires de votre province
quelles conditions particulières
s'appliquent dans votre cas.
Renseignez-vous également pour
savoir combien de temps vous
pouvez séjourner hors du pays
sans perdre votre droit au régime
d'assurance maladie.

L'assurance complémentaire

Même si vous prévoyez de rentrer
au Canada dans un délai qui vous
permette de conserver l'assurance
maladie de la province, une
assurance complémentaire est
tout de même utile, surtout pour
couvrir le coût élevé des services
médicaux à l'étranger. Les as-
surances complémentaires sont
offertes aux Canadiens qui sont
déjà inscrits à un régime d'as-
surance provincial; elles sont
relativement bon marché, parce
qu'elles ne couvrent que les
ennuis de santé imprévus et de
courte durée et que la personne
assurée est censée rentrer au
Canada pour tout problème de
santé préexistant ou de longue
durée. La plupart du temps, l'as-
surance maladie complémentaire
prévoit le rapatriement en cas
d'urgence, et ce rapatriement est
souvent obligatoire en cas de
problème grave. Vous pourrez

déduire de vos revenus vos frais
médicaux à l'étranger et aussi les
primes d'assurance complémen-
taire.

Vous devriez vous procurer une
assurance complémentaire avant
de quitter le Canada. Au moment
de l'achat, vérifiez les points
suivants :

- Les frais d'hospitalisation et
les frais médicaux connexes
sont-ils réglés directement par
la compagnie d'assurance?
- L'assurance couvre-t-elle votre
rapatriement vers le Canada?
- Exclut-elle les maladies et
affections préexistantes?
- La compagnie versera-t-elle à
l'hôpital une avance de fonds
en espèces si celui-ci l'exige?
- L'assurance couvre-t-elle
les coûts liés à un décès à
l'étranger, y compris le rapa-
trierement d'une dépouille au
Canada?
- La compagnie d'assurance
offre-t-elle ses services
24 heures sur 24, 7 jours sur 7?

Certaines polices d'assurance
offertes aux voyageurs couvrent
également l'annulation d'un vol
pour des raisons médicales.